

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article726>



Elections à la Commission Administrative Académique du
SNES Dijon (2005-2007)

Appel à candidatures Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2005-2007 (archives) -



Date de mise en ligne : dimanche 20 mars 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis notre précédent congrès en mars 2003 qui s'est tenu au début du mouvement sur les retraites, la situation s'est considérablement dégradée : la « réforme » des retraites est entrée en application, la loi de décentralisation a été votée, la « réforme » de la sécurité sociale est en vigueur depuis le début du mois, le projet de loi d'orientation Fillon est en discussion et la carte scolaire supprime partout des postes par milliers !

Il est clair que la majorité des collègues comme la majorité de la population rejette ces contre-réformes. Pourtant, le gouvernement a déjà réussi à imposer les trois premières. On peut légitimement se demander comment il y est parvenu. La réponse se trouve dans le fameux « diagnostic partagé ». C'est une expression qui fait fureur depuis quelque temps. Elle signifie que les organisations syndicales partagent avec le gouvernement le « diagnostic » de la situation et discutent avec lui des « remèdes » à y apporter.

Retraites : On sait qu'au point de départ, il y a les décisions de l'Union européenne d'augmenter partout de « 5 ans l'âge de départ à la retraite » et la volonté d'ouvrir la voie aux fonds de pensions, donc remplacer les systèmes de répartition par la capitalisation. Mais « partager le diagnostic », cela a conduit à accepter d'emblée de remettre en cause le système existant. Il n'est pas possible de revenir ici sur les diverses dispositions qui mettent en péril ce système, mais la conséquence de tout cela, c'est que sous prétexte d'unité syndicale avec la CFDT, nous avons d'abord eu des appels qui faisaient l'impasse sur la revendication capitale des 37,5 annuités, puis une succession de journées d'action, jusqu'au 10 juin où la direction de la FSU a découvert des « avancées » sur la décentralisation. Résultat : alors que depuis des décennies il n'y avait eu pareille mobilisation, la loi est quand même passée.

Décentralisation : « Avancées » ? Parlons-en. La loi a été votée et depuis le 1er janvier, nos collègues TOS sont susceptibles de passer sous la coupe des départements et régions. Quand nous sommes intervenus au congrès d'Auxerre (et plus tard) pour qu'on refuse toute décentralisation, on nous a rétorqué qu'« on ne pouvait pas être contre toute décentralisation », qu'« il y avait un consensus sur le sujet... ». Résultat : alors que chacun sait que ce qui est en jeu avec le transfert, c'est à brève échéance la privatisation des tâches actuellement exercées par les TOS, et donc la perte de la garantie d'emploi pour ces derniers, la FSU, au lieu de combattre pour leur maintien dans la fonction publique d'État, discute avec les régions des modalités du transfert ! Alors que les TOS ont jusqu'au 1er janvier 2008 pour « opter » (!) pour leur changement de statut ! Tout le monde sait bien que ce ne sont pas seulement les TOS qu'il s'agit de priver de leur statut de fonctionnaire d'État, mais toutes les autres catégories, y compris les profs, qui coûtent encore plus cher au budget de l'État.

Sécurité sociale : Là encore, le « diagnostic partagé » sur le « déficit » (artificiellement créé) a permis au gouvernement d'imposer, quasiment sans combat, sa « réforme » dont nous allons tous pâtir. C'est le démantèlement de la plus grande conquête sociale depuis 1945 qui commence avec le rationnement des soins commandé par l'« enveloppe (financière) fermée ». Malheur à ceux qui n'auront pas les moyens de payer plus pour se soigner !

Loi d'orientation sur l'école : Forts des expériences antérieures (Bayrou, Allègre, etc.), nous avons refusé de cautionner par notre présence le prétendu « grand débat » sur l'école. Le rapport Thélot et le projet de loi d'orientation nous ont hélas donné raison. La grève du 20 janvier, massivement suivie, témoigne du rejet de ce projet par les collègues. Pour autant, la direction de notre syndicat veut-elle réellement « l'abandon » de ce projet dont elle dit dans le tract destiné aux parents qu'il comporte « des objectifs ambitieux » ? !

La réalité des objectifs de Fillon, c'est le désengagement de l'État et les économies draconiennes réalisées sur le dos des élèves et des personnels avec des centaines de fermetures de postes, de classes, d'options dans notre académie. Ce sont des disciplines entières sinistrées : langues [voir la traduction du plan Langues vivantes dans notre académie, belle « mesure phare » (!) en vérité], SES, etc.

Appel à candidatures Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

Il n'est aucune de ces mesures qui ne découle directement des directives européennes. Et pourtant, le 6 janvier, la majorité de la commission administrative académique s'est opposée au fait que le SNES puisse donner une consigne de vote (contre) au referendum prévu sur la « constitution européenne ». Nous regrettons cette position, que nous continuerons à combattre. Il est en effet du devoir de notre syndicat d'alerter les adhérents sur le fait que la « constitution européenne » est un programme politique aux conséquences extrêmement graves, qui implique en particulier la privatisation et la disparition des services publics, la règle fondamentale de fonctionnement de l'Union étant la libre concurrence des marchés et des services. (Nous développerons cette question en tribune libre sur le site du SNES Côte-d'Or.)

Pour nous, le point de départ de l'action syndicale ne peut être que la défense des revendications. En conséquence, nous ne pouvons approuver le rapport d'activité et nous vous appelons à vous porter candidats sur les listes nationale, académique et départementale **Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant**.

Gérard Lavau, Edith Danry.

Post-scriptum :

Contacts :

- **Gérard Lavau** : lycée Carnot, Dijon ; courriel : gerard.lavau@wanadoo.fr.
- **Edith Danry** : 21500 Buffon ; courriel : edith.danry@wanadoo.fr.